



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU  
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

**REPRESENTES** : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

**ABSENT** : Fabrice MATTEI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-024	<b>Technique</b>  Autorisation de signature - Avenant à la Convention de financement de travaux entre le SMED 13 et la Commune- Programme 2014 - Avenue du Général de Gaulle
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser, sous maîtrise d'ouvrage du SMED 13, l'enfouissement des réseaux téléphoniques avenue du Général de Gaulle. Ce coût comprend la mise en souterrain ou en technique discrète des réseaux de communications électroniques en coordination avec les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

Plan de financement de l'avenant	Hors taxes	TVA 20 %	T.T.C.
A - Montant estimatif des travaux sur le réseau télécommunications	38 371 €	7 674 € TVA due par la Commune sur le montant A	46 045 €
B - Subvention Conseil départemental (CP du 30.10.2015)	10 792 €	-	10 792 €
C - Montant de la participation communale	27 579 €	7 674 €	35 253 €

Cette opération ayant été retenue dans le programme du SMED 2014, il convient de signer l'avenant à la convention correspondante.

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'avenant à la convention de financement de travaux – Programme 204- avenue du Général de Gaulle avec le SMED 13

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant à la convention

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,  
Bernard RAMOND

